PAG en vigueur

HAB-1 Zone d'habitation 1
BEP Zone de bâtiments et équipements publics
ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
Zone de circulation et de stationnement
PARC Zone de parc public
AGR Zone agricole
FOR Zone forestière (13)
5 Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" - PAP NQ
Zone d'aménagement différé - ZAD
Bâtiments existants — Parcellaire

Zone de servitude "urbanisation"
IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
B Servitude "urbanisation - biotopes"
CV Servitude "urbanisation - coulée verte"
CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
R Servitude "urbanisation - rétention"
Couloir et espace réservé pour projets routiers
Couloir et espace réservé pour projets de mobilité douce
Couloir et espace réservé pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
à la gestion de l'eau
Zone inondable - HQ10 (10)
Zone inondable - HQ100 (10)
Zone inondable - HQ extrême (10)
2 Modification approuvée

Biotopes protégés (4)
CEF m CEF - espèces protégées (4)
Terrains avec des vestiges archéologiques connus (6)
Espace à risques - "contamination" (14)
Lignes ferroviaires (13)
Espace rue et stationnement
PC Pistes cyclables nationales / interlocalité
Réseau du SEBES (12)
Collecteur existant
Cours d'eau / Eaux stagnantes (13)
Courbes de niveau, équidistance 5 m (13)

PAP NQ - SD:M15		ECO-c1	
COS	0,60	CUS	0,85
	-		-
CSS	0,80	DL	-
			-

PAP NQ - SD:B11		ECO-c1	
COS	0,40	CUS	0,80
	-		-
CSS	0,80	DL	-
			-

PAP NQ - SD:M14		ECO-c1	
COS	0,60	CUS	0,85
	-		-
CSS	0,80	DL	-
			-

PAP NQ - SD:M3		HAB-1	
COS	0,40	CUS	0,55
	-		-
CSS	0,60	DL	20
			-

PAP NQ - SD:B6		HAB-1	
COS	0,40	CUS	0,55
	-		-
CSS	0,60	DL	20
			-

ZAD - SD:M4		HAB-1	
COS	0,40	CUS	0,45
	-		-
CSS	0,60	DL	15
			-

ZAD - SD:M5		HAB-2	
COS	0,40	CUS	0,60
	-		-
CSS	0,60	DL	35
			-

PAP NQ - SD:B5		MIX-v	
COS	0,45	CUS	0,70
	-		-
CSS	0,65	DL	35
			-

PAP NQ - SD:B1		HAB-1	
COS	0,40	CUS	0,45
	-		-
CSS	0,60	DL	15
			-

Modification

(4) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
- Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, août 2013
- Les biotopes dans l'agglomération, Zeyen+Baumann, septembre 2009 et mise à jour en juin 2012 pour le site "Quartier Gare"à Mersch
(6) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, octobre 2015*
(10) *Zone inondable, Administration de la Gestion de l'Eau, 2013*
(12) *Sebes*
(13) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg. 2008*
(14) *Cadastre des sites potentiellement pollués, Ministère du Développementdurable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2014*

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2013
Mise à jour août 2015, AC Mersch et Z+B

PAG modifié

PST - 5.13 Route de substitution N7-CR123 à Mersch

Modification ponctuelle en
BEP Zone de bâtiments et équipements publics

Plans directeurs sectoriels - PDS (*): PDS Transports - PST, PDS Paysages - PSP, PDS Zones d'activités économiques - PSZAE
(*) - *Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « transports »*
- *Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »*
- *Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques »*

Commune de Mersch

Modification ponctuelle du PAG

Site 8 « In Irbicht » à Beringen

Comparaison du PAG en vigueur et du PAG modifié

ZEYEN BAUMANN
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

sans échelle

décembre 2021